

CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Actionnaires de MAGHREBAIL, Société Anonyme, au capital de 138.418.200,00 dirhams, registre de commerce numéro 31.611, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le :

Mardi 25 AVRIL 2017, A 11 heures
au siège social de MAGHREBAIL
45, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes;
- 2- Examen des Comptes de l'exercice 2016; Affectation des résultats ;
- 3- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2016 ;
- 4- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- 5- Mandats des Commissaires aux Comptes ;
- 6- Fixation des jetons de présence ;
- 7- Questions diverses.

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront avoir été inscrits sur les registres de la société, ou justifier de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses des établissements agréés, cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

PROJET DE RESOLUTIONS

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et examiné les comptes sociaux du quarante et quatrième exercice de la société, approuve l'ensemble de ces documents dans leur intégralité et sans réserve.

2^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le bénéfice net de l'exercice 2016 s'établit à 87.113.643,48 dirhams auquel s'ajoute le report à nouveau de 189.051.407,17 dirhams.

Elle décide donc de les affecter selon la répartition suivante :

Réserve légale	370.179,31
Dividendes (47 dh)	65.056.554,00

Le solde de 210.738.317,45 dirhams étant reporté à nouveau.

Le dividende de 47 dirhams par action, arrêté selon les règles statutaires et les propositions du conseil, sera mis en paiement à partir du 10 juillet 2017.

3^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs en fonction au 31 décembre 2016 pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

4^{ème} Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration du 21 mars 2017, renouvelle pour une durée de six ans le mandat de :

- Monsieur Zouheir BENSALD
Président du Directoire de RMA WATANYA

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte aux cabinets Ernst & Young et A. Saaïdi & Associés, Commissaires aux Comptes pour les exercices 2014, 2015, et 2016 de l'accomplissement de leur mission au titre de ces exercices, conformément aux dispositions statutaires, à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et aux dispositions de l'article 35 du Dahir portant loi n° 1-93-147 du 6 juillet 1993.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes Ernst & Young et A. Saaïdi & Associés, au titre de l'exercice 2016, sur les conventions réglementées, les approuve dans leur intégralité et sans réserve.

6^{ème} Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts, l'Assemblée Générale désigne en qualité de commissaires aux comptes:

- KPMG
- FIDAROC GRANT THORNTON

Pour une durée de trois années, allant jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

7^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 1.200.000,00 dirhams par an le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, conformément à l'article 20 des statuts.

8^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.